

## Décision n°2024-08-SI

Relative à la validation de sortie d'inventaire d'un véhicule Renault  
Kangoo immatriculé 13E 5392C

### Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à la délégation de pouvoirs au Président de l'Université, notamment le paragraphe 11 de son article 1<sup>er</sup>,
- Vu** l'avis du Conseil de laboratoire IUSTI en date du 4 avril 2024,

**Considérant** que les nouvelles directives ministérielles dans le domaine de l'écologie incitent au renouvellement du parc automobile de l'établissement lorsque les circonstances le permettent,

**Considérant** que le véhicule a été mis en circulation en 2008,

**Considérant** en conséquence le caractère vétuste dudit véhicule,

**Considérant** par ailleurs que le véhicule n'est plus en état de circuler,

**Considérant** que la valeur nette comptable dudit véhicule est égale 0 euro,

**Considérant** le caractère élevé nécessaire à la réparation eu égard à sa valeur,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Est autorisée la sortie de l'inventaire du véhicule Renault Kangoo immatriculé 13E 5392C.

#### **Article 2 :**

Ce véhicule doit être remis en conséquence au Commissariat aux ventes des domaines de la région PACA pour aliénation.

**Article 3 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **18 JUL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **18 JUL. 2024**